

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE UNIQUE

ELABORATION DU PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL (PLUi) LE HAVRE SEINE METROPOLE ABROGATION DES CARTES COMMUNALES DE CUVERVILLE, PIERREFIQUES, SAINT-VINCENT-CRAMESNIL

Objet de l'enquête :

Le Président de la Communauté urbaine Le Havre Seine Métropole a défini par arrêté les modalités d'ouverture et d'organisation de l'enquête publique unique portant sur le projet de Plan Local d'Urbanisme intercommunal Le Havre Seine Métropole, sur les 54 communes composant le territoire communautaire, et l'abrogation des Cartes Communales (CC) en vigueur de Cuverville, Pierrefiques, Saint-Vincent-Cramesnil.

Durée de l'enquête publique :

L'enquête publique se déroulera du jeudi 28 août 2025, 09h00 (heure d'ouverture) au lundi 29 septembre 2025, 17h00 (heure de clôture), soit 33 jours consécutifs.

Autorité responsable de la procédure :

La personne responsable du projet est la Communauté urbaine Le Havre Seine Métropole, établissement public de coopération intercommunale compétent en matière de planification urbaine. Le siège de l'enquête publique unique est situé à l'Hôtel de la Communauté urbaine Le Havre Seine Métropole, 19 rue Georges Braque, CS 70854, 76085 Le Havre Cedex. Toutes informations relatives à l'organisation de l'enquête peuvent être demandées auprès de la Direction Urbanisme, Habitat et Affaires Immobilières, à l'adresse indiquée ci-dessus ou par mail à l'adresse plui@lehavremetro.fr

Contenu du dossier d'enquête :

Le dossier d'enquête est constitué des pièces suivantes :

- Les notices d'organisation de l'enquête publique relatives à l'élaboration du PLUi et à l'abrogation des cartes communales ;
- Les pièces administratives du dossier de PLUi ;
- Le bilan de la concertation préalable mise en œuvre tout au long de l'élaboration du projet de Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi) ;
- Les avis réglementaires recueillis sur le projet de PLUi ;
- L'avis rendu par la Mission Régionale d'Autorité environnementale (MRAe) ;
- Les pièces du dossier du projet de Plan Local d'Urbanisme intercommunal arrêté, comportant :
 - o Le rapport de présentation comprenant notamment le résumé non technique et l'évaluation environnementale du projet ;
 - o Le Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD) ;
 - o Les Orientations d'Aménagement et de Programmation (OAP) thématiques, sectorielles et cadre,
 - o Le règlement écrit,
 - o Les règlements graphiques,
 - o Les annexes,
 - o Les servitudes d'utilité publique.

Commission d'enquête :

Afin de conduire l'enquête, Monsieur le Président du Tribunal administratif de Rouen a désigné une commission d'enquête composée ainsi qu'il suit :

- Monsieur Jean-Jacques DELAPLACE, contrôleur divisionnaire des travaux publics de l'Etat, retraité, Président de la commission d'enquête,
- Madame Catherine LEMOINE, inspectrice de l'éducation nationale, retraitée, membre titulaire,
- Monsieur Frédéric JUMEAU, Webmaster Intranet, retraité, membre titulaire,
- Monsieur Bernard LOUIS, géomètre-expert, retraité, membre suppléant.

Consultation du dossier :

Pendant toute la durée de l'enquête, le public pourra consulter l'intégralité du dossier sur support numérique ou papier aux jours et heures d'ouverture habituel des bureaux et lieux d'enquête suivants :

- En version numérique :
 - sur le site internet de la Communauté urbaine : <https://www.lehavreseinemetropole.fr/actualites/enquete-publique-plui-lhsm>,
 - sur le registre numérique : <https://participation.proxiterritoires.fr/plui-le-havre-seine-metropole>
 - sur un poste informatique qui sera mis à disposition du public sur demande auprès de l'accueil de l'Hôtel de la Communauté urbaine Le Havre Seine Métropole aux jours et heures d'ouverture habituels des bureaux ainsi que dans l'ensemble des lieux d'enquête.
- En version papier :
 - à l'Hôtel de la Communauté urbaine Le Havre Seine Métropole, 19 rue Georges Braque, 76600 LE HAVRE ;
 - à la Maison du territoire de Criquetot-l'Esneval, 28 route de Vergetot, à Criquetot-l'Esneval ;
 - à la Maison du territoire de Saint-Romain-de-Colbosc, 5 rue Sylvestre Dumesnil, à Saint-Romain-de-Colbosc ;

Le public pourra également prendre connaissance d'un dossier papier allégé du PLUi comprenant l'ensemble des pièces énumérées ci-avant à l'exception des annexes et des servitudes d'utilité publique. Ce dossier allégé sera consultable dans les lieux d'enquête suivants :

- à la Mairie d'Angerville-l'Orcher, 14 place du Général de Gaulle ;
- à la Mairie d'Etretat, 8 place Maurice Guillard ;
- à la Mairie de Gonfreville-l'Orcher, Place Jean Jaurès ;
- à la Mairie d'Harfleur, 55 rue de la République ;
- à la Mairie du Havre, Hôtel de Ville du Havre, 1517 place de l'Hôtel de Ville du Havre ;
- à la Mairie de Montivilliers, place François Mitterrand ;
- à la Mairie d'Octeville-sur-Mer, Place du Général de Gaulle ;
- à la Mairie de Saint-Jouin-Bruneval, 2 place Stéphane Hessel ;

Recueil des observations et propositions du public :

Pendant toute la durée de l'enquête, le public pourra formuler ses observations et propositions :

- Par voie numérique, directement sur le registre numérique accessible à l'adresse : <https://participation.proxiterritoires.fr/plui-le-havre-seine-metropole>
- Par courriel à l'adresse : plui-le-havre-seine-metropole@mail.proxiterritoires.fr
- Lors des permanences directement auprès d'un membre de la commission d'enquête
- Par voie manuscrite, sur un registre papier mis à la disposition du public au siège de l'enquête, à l'Hôtel de la Communauté urbaine Le Havre Seine Métropole, et dans les lieux d'enquête énumérés ci-avant, pendant toute la durée de l'enquête aux jours et heures d'ouverture habituels,
- Par courrier adressé par voie postale à la commission d'enquête, au siège de l'enquête publique à : Monsieur le Président de la commission d'enquête, Elaboration du PLUi Le Havre Seine Métropole, Hôtel de la Communauté urbaine Le Havre Seine Métropole, Direction Urbanisme, Habitat et Affaires Immobilières, 19 rue Georges Braque - CS 70854, 76085 Le Havre Cedex

Permanences du commissaire enquêteur :

Un ou plusieurs membres de la commission d'enquête se tiendront à la disposition du public pour recevoir ses observations et propositions lors des dix-huit permanences organisées pendant la durée de l'enquête, les :

Dates	Lieux de permanence	Horaires permanence	Adresses des permanences
Jeudi 28 août 2025	Le Havre	9h00 – 12h00	Hôtel de la Communauté urbaine Le Havre Seine Métropole 19 rue Georges Braque 76600 LE HAVRE
Samedi 30 août 2025	Saint-Romain-de-Colbosc	9h00 – 12h00	Maison du territoire 5 rue Sylvestre Dumesnil SAINT-ROMAIN-DE-COLBOSC
Mardi 2 septembre 2025	Criquetot-l'Esneval	9h00 – 12h00	Maison du territoire 28 route de Vergetot CRIQUETOT-L'ESNEVAL
Jeudi 4 septembre 2025	Étretat	14h00 – 17h00	Mairie Place Maurice GUILLARD 76790 ETRETAT
Samedi 6 septembre 2025	Le Havre	9h00 – 12h00	Hôtel de ville 1517 place de l'Hôtel de Ville 76600 LE HAVRE
Lundi 8 septembre 2025	Octeville-sur-Mer	15h00 – 18h00	Mairie Place du Général de Gaulle 76930 OCTEVILLE SUR MER
Mardi 9 septembre 2025	Gonfreville-l'Orcher	9h00 – 12h00	Mairie Place Jean Jaurès 76700 GONFREVILLE L'ORCHER
Mercredi 10 septembre 2025	Saint-Romain-de-Colbosc	15h00 – 18h00	Maison du territoire 5 rue Sylvestre Dumesnil SAINT-ROMAIN-DE-COLBOSC
Jeudi 11 septembre 2025	Saint-Jouin-Bruneval	9h00 – 12h00	Mairie 2 place Stéphane Hessel 76280 SAINT-JOUIN-BRUNEVAL
Lundi 15 septembre 2025	Le Havre	15h00 – 18h00	Hôtel de ville 1517 place de l'Hôtel de Ville 76600 LE HAVRE
Mardi 16 septembre 2025	Montivilliers	15h00 – 18h00	Mairie Place François Mitterrand 76290 MONTIVILLIERS
Vendredi 19 septembre 2025	Angerville-l'Orcher	9h00 – 12h00	Mairie 14 place du Général de Gaulle 76280 ANGERVILLE L'ORCHER
Samedi 20 septembre 2025	Étretat	9h00 – 12h00	Mairie Place Maurice GUILLARD 76790 ETRETAT
Lundi 22 septembre 2025	Harfleur	14h00 – 17h00	Mairie 55 rue de la République 76700 HARFLEUR
Mardi 23 septembre 2025	Octeville-sur-Mer	9h00 – 12h00	Mairie Place du Général de Gaulle 76930 OCTEVILLE SUR MER
Mercredi 24 septembre 2025	Criquetot-l'Esneval	14h00 – 17h00	Maison du territoire 28 route de Vergetot CRIQUETOT-L'ESNEVAL
Vendredi 26 septembre 2025	Saint-Romain-de-Colbosc	14h00 – 17h00	Maison du territoire 5 rue Sylvestre Dumesnil SAINT-ROMAIN-DE-COLBOSC
Lundi 29 septembre 2025	Le Havre	14h00 – 17h00	Hôtel de la Communauté urbaine Le Havre Seine Métropole 19 rue Georges Braque 76600 LE HAVRE

Pour être prises en compte, les observations et propositions devront être émises pendant la durée de l'enquête, soit du 28 août 2025, 9h00 au 29 septembre 2025, 17h00 dernier délai – jour et heure de clôture de l'enquête. Les dépositions peuvent se faire de manière anonyme ou non. En cas de déposition non anonyme, le public est informé que l'identité des personnes est susceptible d'être mise en ligne sur le registre numérique consultable par tous et avec le rapport et les conclusions de la commission d'enquête.

Clôture de l'enquête :

Dans un délai de 30 jours à compter de la clôture de l'enquête publique, la commission d'enquête remettra son rapport, son avis et ses conclusions motivées au Président de la Communauté urbaine Le Havre Seine Métropole. Pendant un an, ces documents seront tenus à la disposition du public au siège de la Communauté urbaine ainsi que sur son site internet, dans les 54 communes du territoire et à la Préfecture.

À l'issue de l'enquête publique, le projet de Plan Local d'Urbanisme intercommunal, éventuellement modifié pour tenir compte des avis des personnes publiques associées, des observations du public et du rapport, de l'avis et des conclusions motivées de la commission d'enquête ainsi que l'abrogation des cartes communales de Cuverville, Pierrefiques et Saint-Vincent-Cramesnil seront soumis à l'approbation du Conseil communautaire.